

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES ET PARCELLES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION DANS LE DOMAINE PUBLIC A SAINT-AVERTIN

Par arrêté, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office de voies et parcelles privées ouvertes à la circulation dans le domaine public à Saint-Avertin. Cette enquête publique a pour objectif le transfert d'office et sans indemnité des voiries citées dans le dossier. Elle vise également à informer les propriétaires (y compris les riverains) et à recueillir leurs observations.

Sont concernées les rues suivantes : rue du Château, rue des Saules, rue du Parc, allée de l'Orangerie, une partie de l'avenue de l'Orangerie, rue André Bauchant, une partie de la rue de la Saboterie, une portion de la rue de Bel Air et de la rue de l'Ormeau, rue des Cerisiers, allée des Pommiers.

L'enquête publique s'ouvrira au siège de Tours Métropole Val de Loire, autorité organisatrice de l'enquête, et à la Mairie de Saint-Avertin. Elle se déroulera du **jeudi 8 janvier 2026 à 10h00 au samedi 24 janvier 2026 à 11h00**.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête, seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire et à la Mairie de Saint-Avertin, pendant toute la durée de l'enquête afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture. Tours Métropole Val de Loire : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Mairie de Saint-Avertin : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur les sites internet <https://www.ville-saint-avertin.fr> et <https://www.tours-metropole.fr>

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leurs frais, sur simple demande. Toute information complémentaire peut être demandée par courrier adressé à Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault, 37206 Tours Cedex 3) ou à la Mairie de Saint-Avertin (21 rue de Rochepinard, B.P. 128, 37551 Saint-Avertin), ou par mail à l'adresse enquetepublique@ville-saint-avertin.fr ou par téléphone au 02 34 36 81 28.

Monsieur Jean-Pierre VIROULAUD est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra, en personne, les observations du public, à Tours Métropole Val de Loire et à la Mairie de Saint-Avertin, aux jours et heures suivants :

- **le vendredi 9 janvier 2026 de 10h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Avertin ;**
- **le lundi 19 janvier 2026 de 14h00 à 16h00 au siège de Tours Métropole Val de Loire ;**
- **le samedi 24 janvier 2026 de 09h00 à 11h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Avertin.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler toute observation qu'il estimerait utile sur les registres d'enquête ouverts au siège de Tours Métropole Val de Loire et à la Mairie de Saint-Avertin ; oralement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-dessus ; par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Saint-Avertin, 21 rue de Rochepinard, B.P. 128, 37551 SAINT-AVERTIN ; par courriel adressé à : enquetepublique@ville-saint-avertin.fr

Après la clôture de l'enquête le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre au Président de Tours Métropole Val de Loire son rapport, ses conclusions et son avis motivé accompagnés, en retour, des dossiers et des registres d'enquête. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique le projet de transfert d'office de voies et parcelles privées ouvertes à la circulation dans le domaine public, à Saint-Avertin sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain dans un délai de quatre mois maximum. La délibération du conseil métropolitain, si elle passe outre aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur devra être motivée.



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

NOTE DE PRESENTATION

**TRANSFERT D'OFFICE
DE VOIES ET PARCELLES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION
DANS LE DOMAINE PUBLIC
A SAINT-AVERTIN**

Tours Métropole Val de Loire
60 avenue Marcel Dassault
CS 30651
37206 TOURS CEDEX 3

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES ET PARCELLES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION DANS LE DOMAINE PUBLIC A SAINT-AVERTIN

NOTE DE PRESENTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : PREAMBULE	4
ARTICLE 2 : LES TEXTES REGLEMENTAIRES	4
2.1. CODE DE L'URBANISME	4
2.1.1. Article L.318-3	4
2.1.2. Article R.318-10	5
2.2. CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE	5
2.2.1. Article R.141-4	5
2.2.2. Article R.141-5	5
2.2.3. Article R.141-7	6
2.2.4. Article R.141-8	6
2.2.5. Article R.141-9	6
2.2.6. Article R.141-22	6
ARTICLE 3 : NOMENCLATURE DES VOIES ET EQUIPEMENTS ANNEXES	6
ARTICLE 4 : RUE DU CHÂTEAU, RUE DES SAULES ET RUE DU PARC	7
4.1. PLAN DE SITUATION	7
4.2. ETAT PARCELLAIRE	8
4.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	8
4.4. PHOTOGRAPHIES	9
ARTICLE 5 : AVENUE DE L'ORANGERIE ET ALLEE DE L'ORANGERIE	10
5.1. PLAN DE SITUATION	10
5.2. ETAT PARCELLAIRE	11
5.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	12
5.3.1. Parcelle BB-0111	12
5.3.2. Parcelle BB-0040	13
5.3.3. Parcelle BB-0035	14
5.4. PHOTOGRAPHIES	15

ARTICLE 6 : RUE DE LA SABOTERIE ET RUE ANDRE BAUCHANT	17
6.1. PLAN DE SITUATION	17
6.2. ETAT PARCELLAIRE	18
6.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	19
6.3.1. Parcelle BD-0169	19
6.3.2. Parcelle BD-0182	20
6.3.3. Parcelle BD-0160	21
6.3.4. Parcelle BD-0192	22
6.3.5. Parcelle BD-0161	23
6.3.6. Parcelle BD-0147	24
6.4. PHOTOGRAPHIES	25
 ARTICLE 7 : RUE DE BEL AIR ET RUE DE L'ORMEAU	 27
7.1. PLAN DE SITUATION	27
7.2. ETAT PARCELLAIRE	28
7.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	29
7.4. PHOTOGRAPHIES	29
 ARTICLE 8 : RUE DES CERISIERS ET ALLEE DES POMMIERS	 30
8.1. PLAN DE SITUATION	30
8.2. ETAT PARCELLAIRE	31
8.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	32
8.3.1. Parcelle BS-0057	32
8.3.2. Parcelle BS-0341	33
8.3.3. Parcelle BS-0340	34
8.3.4. Parcelle BS-0058	35
8.3.5. Parcelle BS-0061	36
8.3.6. Parcelle BS-0071	37
8.3.7. Parcelle BS-0076	38
8.3.8. Parcelle BS-0077	39
8.3.9. Parcelle BS-0344	40
8.4. PHOTOGRAPHIES	41

ARTICLE 1 : PREAMBULE

A Saint-Avertin, de nombreuses voies privées ouvertes à la circulation publique et assurant une fonction urbaine à l'échelle de la ville n'ont pas été intégrées dans le domaine public à l'époque de leur réalisation.

Ces voies et parcelles, identifiées suite à un long travail d'inventaire et à de nombreuses réclamations de riverains, concernent 20 parcelles transférables d'une contenance de 29 585 m² et représentant environ 2 598 ml de voirie.

Tours Métropole Val de Loire, désormais compétente en matière de « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires », a mené une étude permettant de hiérarchiser selon leur usage et de déterminer ainsi les voies qui pourraient faire l'objet d'une incorporation dans le domaine public métropolitain, au travers de la procédure de transfert d'office et sans indemnité, des voies privées ouvertes à la circulation publique, conformément à la procédure prévue aux articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'urbanisme.

Le recours à cette procédure se justifie par l'impossibilité de recourir à une procédure amiable, principalement due à l'absence de représentants au sein de certaines associations syndicales.

Cette incorporation dans le domaine public métropolitain permettra à Tours Métropole Val de Loire de maîtriser pleinement la voirie et ses dépendances.

Ainsi, le 16 juin 2025, le Conseil métropolitain a décidé le lancement d'une procédure de transfert d'office de voiries et a autorisé le Président de Tours Métropole Val de Loire à ouvrir l'enquête publique préalable. L'enquête a été ouverte par arrêté n°2025_0103 de décembre 2025.

Cette enquête publique a pour objectif le transfert d'office et sans indemnité des voiries citées dans le présent dossier. Elle vise également à informer les propriétaires (y compris les riverains) et à recueillir leurs observations.

A l'issue de l'enquête, et sous réserve que les propriétaires ne s'opposent pas à la reprise, le Conseil métropolitain devra délibérer, dans un délai réglementaire de quatre mois, sur le transfert de ces voies et parcelles valant classement dans le domaine public.

ARTICLE 2 : LES TEXTES REGLEMENTAIRES

La procédure de transfert d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue notamment aux articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'urbanisme et aux articles R.141-4, R.141-5, R.141-7, R.141-8, R.141-9 et R.141-22 du code de la voirie routière.

2.1. CODE DE L'URBANISME

2.1.1. Article L.318-3

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et

réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

2.1.2. Article R.318-10

L'enquête prévue à l'article L.318-3 en vue du transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation est ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Le maire ouvre cette enquête, après délibération du conseil municipal, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés.

Le dossier soumis à l'enquête comprend obligatoirement :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de quatre mois.

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R.141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

L'enquête a lieu conformément aux dispositions des articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du code de la voirie routière.

Les dispositions de l'article R.318-7 sont applicables à l'enquête prévue par le présent article.

2.2. CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

2.2.1. Article R.141-4

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L.141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

2.2.2. Article R.141-5

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Tours Métropole Val de Loire – Transfert d'office de voies et parcelles privées ouvertes à la circulation dans le domaine public à Saint-Avertin – Note de présentation

2.2.3. Article R.141-7

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics. Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

2.2.4. Article R.141-8

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

2.2.5. Article R.141-9

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

2.2.6. Article R.141-22

Les attributions dévolues au maire et au conseil municipal par les dispositions du présent code sont exercées, le cas échéant, par le président et par l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

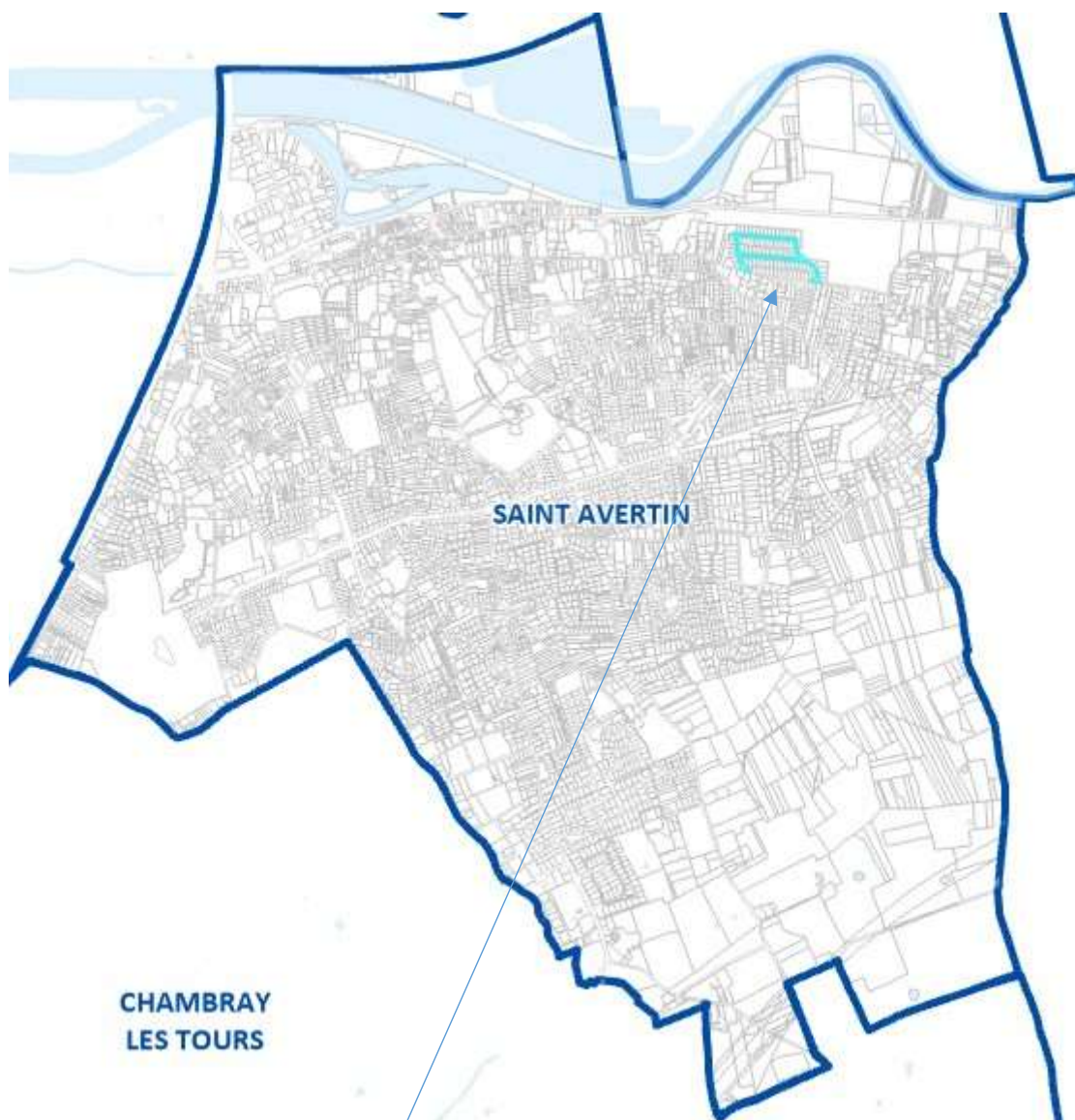
ARTICLE 3 : NOMENCLATURE DES VOIES ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES

Le transfert d'office dans le domaine public métropolitain à Saint-Avertin porte sur :

- La rue du Château, la rue des Saules et la rue du Parc comprenant la voirie et des espaces verts attenants.
- Les espaces communs du Lotissement « Les Vergers de Cangé », soit l'allée de l'Orangerie et une partie de l'avenue de l'Orangerie comprenant la voirie et un espace vert attenant.
- Les espaces communs du Lotissement « La Saboterie », soit la rue André Bauchant et une partie de la rue de la Saboterie comprenant la voirie, des espaces verts attenants et un chemin piétonnier reliant la rue André Bauchant et la rue de l'Ormeau.
- La régularisation foncière d'une emprise afférente à la voirie située rue de Bel Air et rue de l'Ormeau.
- Les espaces communs du Lotissement « La Maisonneraie de la Canauderie », soit la rue des Cerisiers et l'allée des Pommiers comprenant la voirie, des espaces verts et un chemin piétonnier reliant l'allée des Pommiers et la rue du Vivier.

ARTICLE 4 : RUE DU CHÂTEAU, RUE DES SAULES ET RUE DU PARC

4.1. PLAN DE SITUATION



La rue du Château, la rue des Saules et la rue du Parc comprenant la voirie et des espaces verts attenants.

4.2. ETAT PARCELLAIRE



Référence cadastrale	Adresse de la parcelle	Surface (en m ²)	Propriétaire	Dénomination de rue si existante
AZ-0044	Rue du Château 37550 Saint-Avertin	8 636 m ²	Indivis 208 AZ 44 SAINT AVERTIN	Rue du Château Rue du Parc Rue des Saules

4.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Longueur de voirie	Rue du Château : 410 ml Rue des Saules : 285 ml Rue du Parc : 230 ml	
Largeur de voirie	6 ml	
Surface de voirie	5 550 m ²	
Nature du revêtement	Enrobé	
Etat d'entretien	Moyen	
Circulation	Desserte résidentielle	
Présence de trottoirs	Oui	Largeur moyenne : 1,40 ml 2 590 m ²
Plaques de rue	7	
Espaces verts	Oui	801 m ² dont 2 arbres, 7 massifs arbustifs et pelouses
Eclairage public	24 candélabres	
Eau et assainissement	Oui – Assainissement collectif	32 tampons, 10 avaloirs
Borne incendie	Oui : 2 points d'eau	N°46 situé 6 rue du Château angle rue des Saules N°148 situé 9 rue du Parc
Stationnement public	Oui	Une aire de stationnement située rue du Parc (95 m ²)
Informations diverses	Un poste de transformation	

4.4. PHOTOGRAPHIES



Entrée rue du Château



Rue du Château



Rue du Château



Rue des Saules



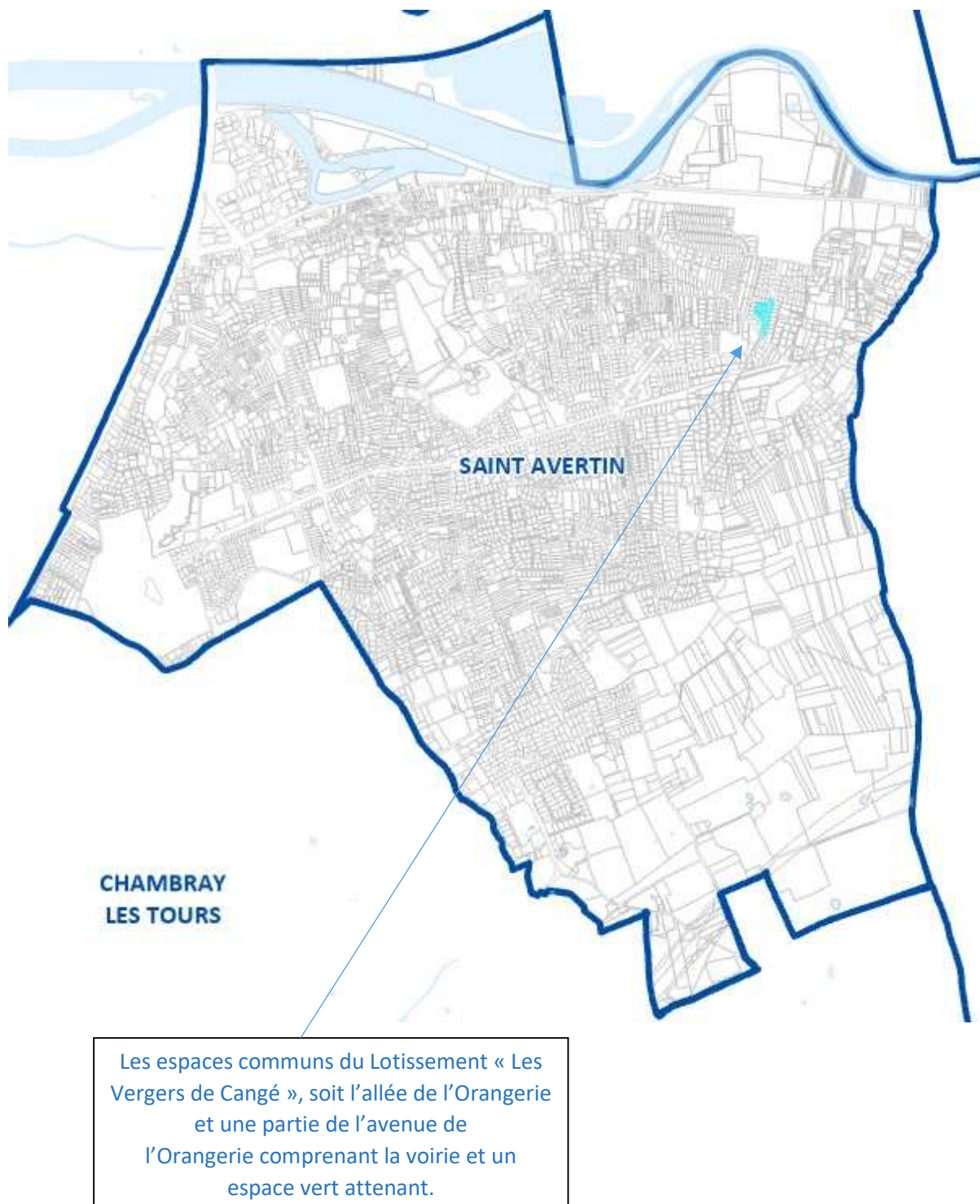
Entrée rue du Parc



Rue du Parc

ARTICLE 5 : AVENUE DE L'ORANGERIE ET ALLEE DE L'ORANGERIE

5.1. PLAN DE SITUATION



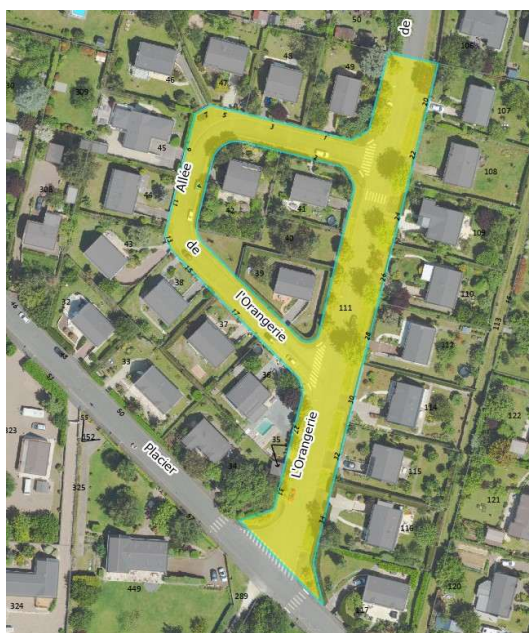
5.2. ETAT PARCELLAIRE



Référence cadastrale	Adresse de la parcelle	Surface (en m²)	Propriétaire	Dénomination de rue si existante
BB-0111	Lieu-dit Cangé 37550 Saint-Avertin	4 305 m²	Copropriétaires de BB 35, 40, 111	Avenue de l'Orangerie Allée de l'Orangerie
BB-0040	Lieu-dit Cangé 37550 Saint-Avertin	453 m²	Copropriétaires de BB 35, 40, 111	Avenue de l'Orangerie Allée de l'Orangerie
BB-0035	Lieu-dit Cangé 37550 Saint-Avertin	16 m²	Copropriétaires de BB 35, 40, 111	Avenue de l'Orangerie Allée de l'Orangerie

5.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

5.3.1. Parcelle BB-0111 – Avenue de l'Orangerie et allée de l'Orangerie



Longueur de voirie	Rue de l'Orangerie : 170 ml Allée de l'Orangerie : 145 ml	
Largeur de voirie	Rue de l'Orangerie : 8,10 ml Allée de l'Orangerie : 7,00 ml	
Surface de voirie	2 392 m ²	
Nature du revêtement	Enrobé	
Etat d'entretien	Etat faïencé de la chaussée, trottoirs refaits récemment pour l'allée de l'Orangerie, état moyen des trottoirs pour l'avenue de l'Orangerie	
Circulation	Desserte résidentielle	
Présence de trottoirs	Oui	Largeur moyenne : - Rue de l'Orangerie : 1,60 ml - Allée de l'Orangerie : 1,50 ml 979 m ²
Plaques de rue	3	
Espaces verts	Oui	563 m ² 20 arbres rue de l'Orangerie 7 arbres allée de l'Orangerie 2 massifs arbustifs (entrée avenue de l'Orangerie)
Eclairage public	11 candélabres	5 modèles anciens (état moyen) 6 modèles plus récent (état bon)
Eau et assainissement	Oui – Assainissement collectif	16 tampons, 12 avaloirs
Borne incendie	Oui : 1 point d'eau	N°143 situé avenue de l'Orangerie angle allée de l'Orangerie
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

5.3.2. Parcelle BB-0040 – Espace vert donnant sur l’avenue de l’Orangerie et sur l’allée de l’Orangerie



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée	
Etat d'entretien	RAS	
Circulation	Liaison douce	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui	453 m ²
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

5.3.3. Parcelle BB-0035 – Parcelle occupée par un poste de transformation



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Non	
Etat d'entretien	Non	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Non	
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses	Un poste de transformation	

5.4. PHOTOGRAPHIES



Candélabre avenue de l'Orangerie



Candélabre allée de l'Orangerie



Parcelle BB-0040



Allée de l'Orangerie



Massifs arbustifs entrée avenue de l'Orangerie



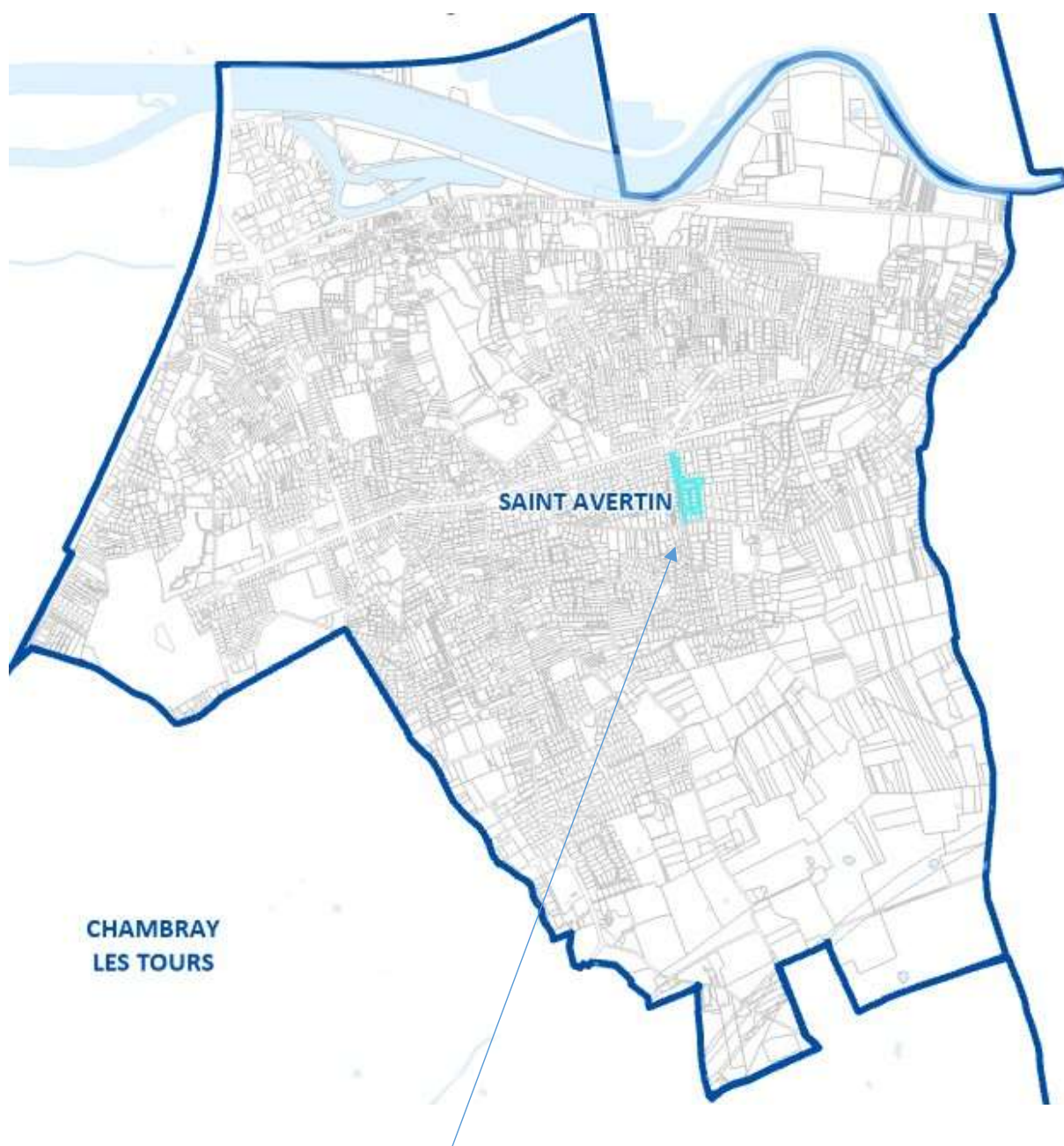
Entrée avenue de l'Orangerie



Avenue de l'Orangerie

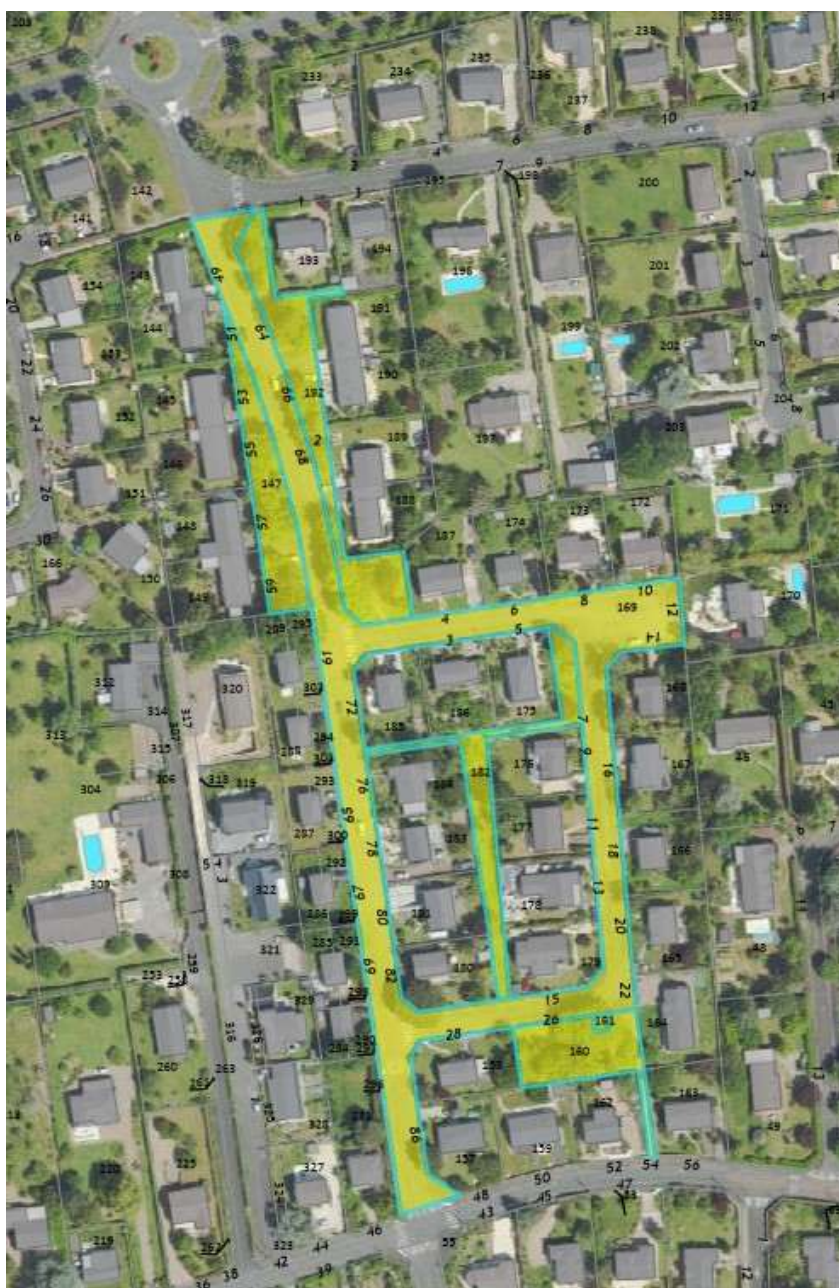
ARTICLE 6 : RUE DE LA SABOTERIE ET RUE ANDRE BAUCHANT

6.1. PLAN DE SITUATION



Les espaces communs du Lotissement « La Saboterie », soit la rue André Bauchant et une partie de la rue de la Saboterie comprenant la voirie, des espaces verts attenants et un chemin piétonnier reliant la rue André Bauchant et la rue de l'Ormeau.

6.2. ETAT PARCELLAIRE



Référence cadastrale	Adresse de la parcelle	Surface (en m ²)	Propriétaire	Dénomination de rue si existante
BD-0169	Rue André Bauchant 37550 Saint-Avertin	6 234 m ²	Copropriétaires de BD 160, 161, 169, 182, 192 et BV 147	Rue de la Saboterie Rue André Bauchant
BD-0182	7 rue André Bauchant 37550 Saint-Avertin	804 m ²	Copropriétaires de BD 160, 161, 169, 182, 192 et BV 147	Rue de la Saboterie Rue André Bauchant
BD-0160	54 rue de l'Ormeau 37550 Saint-Avertin	762 m ²	Copropriétaires de BD 160, 161, 169, 182, 192 et BV 147	Rue André Bauchant Rue de l'Ormeau
BD-0192	2 rue André Bauchant 37550 Saint-Avertin	1 286 m ²	Copropriétaires de BD 160, 161, 169, 182, 192 et BV 147	Rue de la Saboterie
BD-0161	24 rue André Bauchant 37550 Saint-Avertin	25 m ²	Copropriétaires de BD 160, 161, 169, 182, 192 et BV 147	Rue André Bauchant
BV-0147	Rue de la Saboterie 37550 Saint-Avertin	850 m ²	Copropriétaires de BD 160, 161, 169, 182, 192 et BV 147	Rue de la Saboterie

6.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.3.1. Parcelle BD-0169 – Rue de la Saboterie et rue André Bauchant



Longueur de voirie	Rue de la Saboterie : 315 ml Rue André Bauchant : 275 ml	
Largeur de voirie	6 ml	
Surface de voirie	3 540 m ²	
Nature du revêtement	Enrobé	
Etat d'entretien	Correct	
Circulation	Desserte résidentielle	
Présence de trottoirs	Oui	Largeur moyenne : 1,45 ml 1 711 m ²
Plaques de rue	4	
Espaces verts	Non	
Eclairage public	18 candélabres	
Eau et assainissement	Oui – Assainissement collectif	24 tampons, 20 avaloirs
Borne incendie	Oui : 1 point d'eau	N°177 situé rue de la Saboterie angle rue André Bauchant
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

6.3.2. Parcelle BD-0182 – Espace vert donnant sur la rue de la Saboterie et sur la rue André Bauchant



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée	
Etat d'entretien	Correct	
Circulation	Liaison douce	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui	804 m ² - 6 arbres (dont 1 mort)
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

6.3.3. Parcelle BD-0160 – Espace vert avec cheminement piétonnier reliant la rue André Bauchant et la rue de l'Ormeau



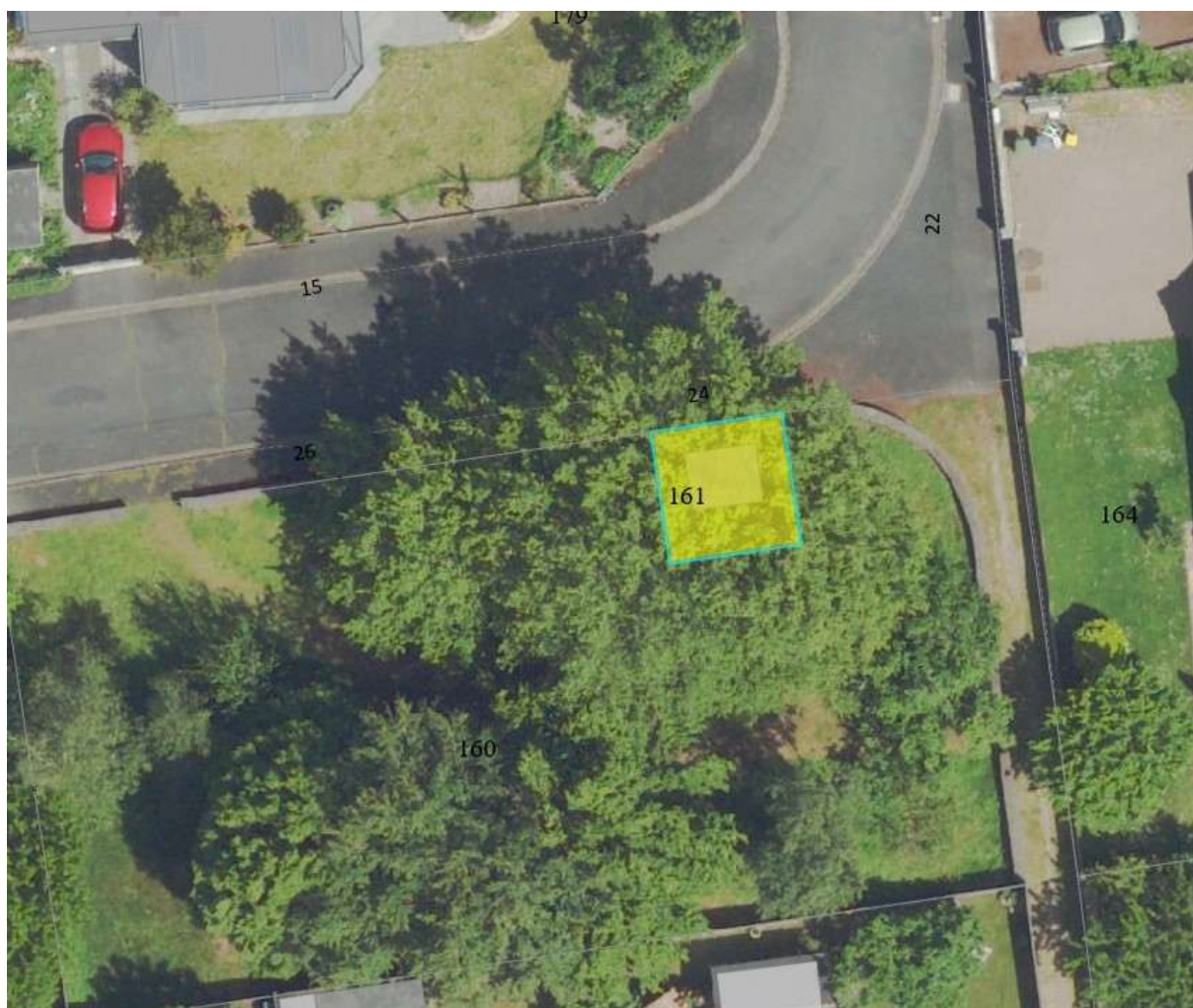
Longueur du chemin	46 ml	
Largeur du chemin	2 ml	
Surface du chemin	92 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée + enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Liaison douce	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui	670 m ² - 16 arbres
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

6.3.4. Parcelle BD-0192 – Espace vert attenant à la rue de la Saboterie



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée + enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui + 2 entrées charretières	1 286 m ² - 26 arbres
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

6.3.5. Parcelle BD-0161 – Parcelle occupée par un poste de transformation



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Non	
Etat d'entretien	Non	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui	19 m ²
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses	Un poste de transformation	

6.3.6. Parcelle BV-0147 – Espace vert attenant à la rue de la Saboterie



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée + enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui + 2 entrées charretières	850 m ² - 19 arbres
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

6.4. PHOTOGRAPHIES



Candélabre rue André Bauchant



Candélabre rue de la Saboterie



Espace vert angle rue André Bauchant/rue de la Saboterie

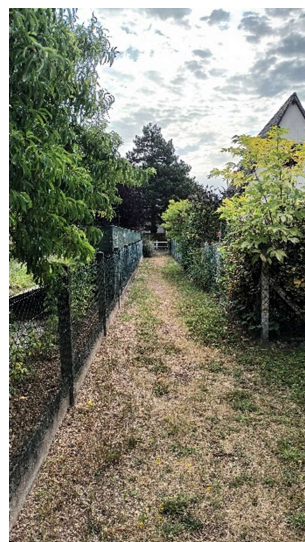
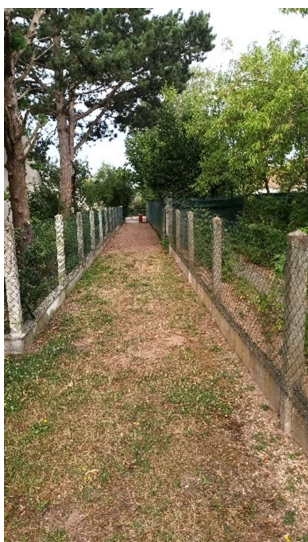


Espace vert rue André Bauchant



Rue de la Saboterie





Liaison douce enherbée joignant la rue de la Saboterie et la rue André Bauchant



Espace vert rue André Bauchant



Liaison douce joignant la rue de l'Ormeau et la rue André Bauchant



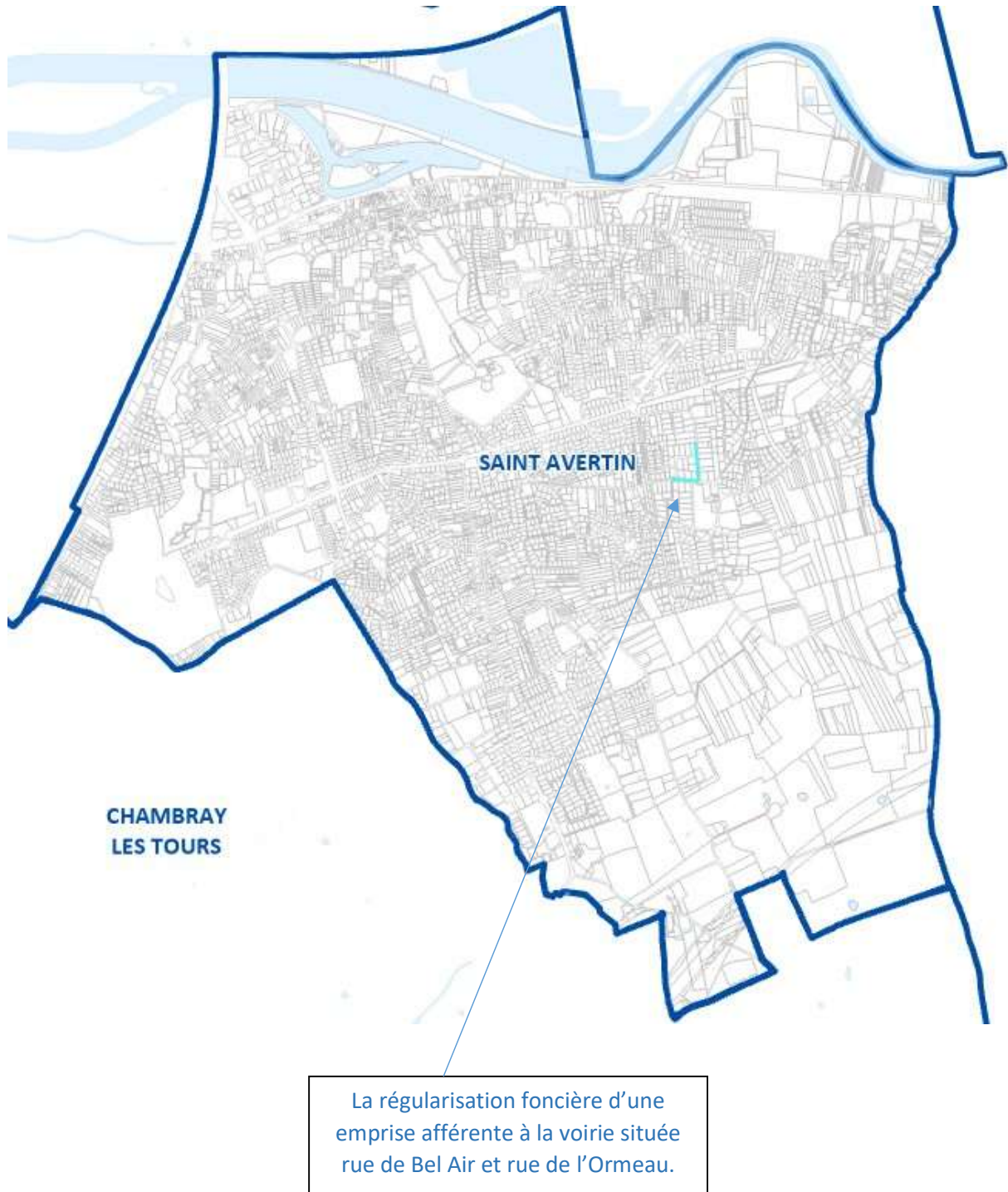
Espace vert rue André Bauchant



Rue de la Saboterie

ARTICLE 7 : RUE DE BEL AIR ET RUE DE L'ORMEAU

7.1. PLAN DE SITUATION



7.2. ETAT PARCELLAIRE



Référence cadastrale	Adresse de la parcelle	Surface (en m²)	Propriétaire	Dénomination de rue si existante
BD-0034	Lieu-dit L'Ormeau	220 m²	S.A. MAISONS CHALET IDEAL IMMOBILIER	Rue de Bel Air Rue de l'Ormeau

7.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Longueur de voirie	325 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Desserte résidentielle	
Présence de trottoirs	Oui	Largeur moyenne : 0,5 ml 220 m ²
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Non	
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

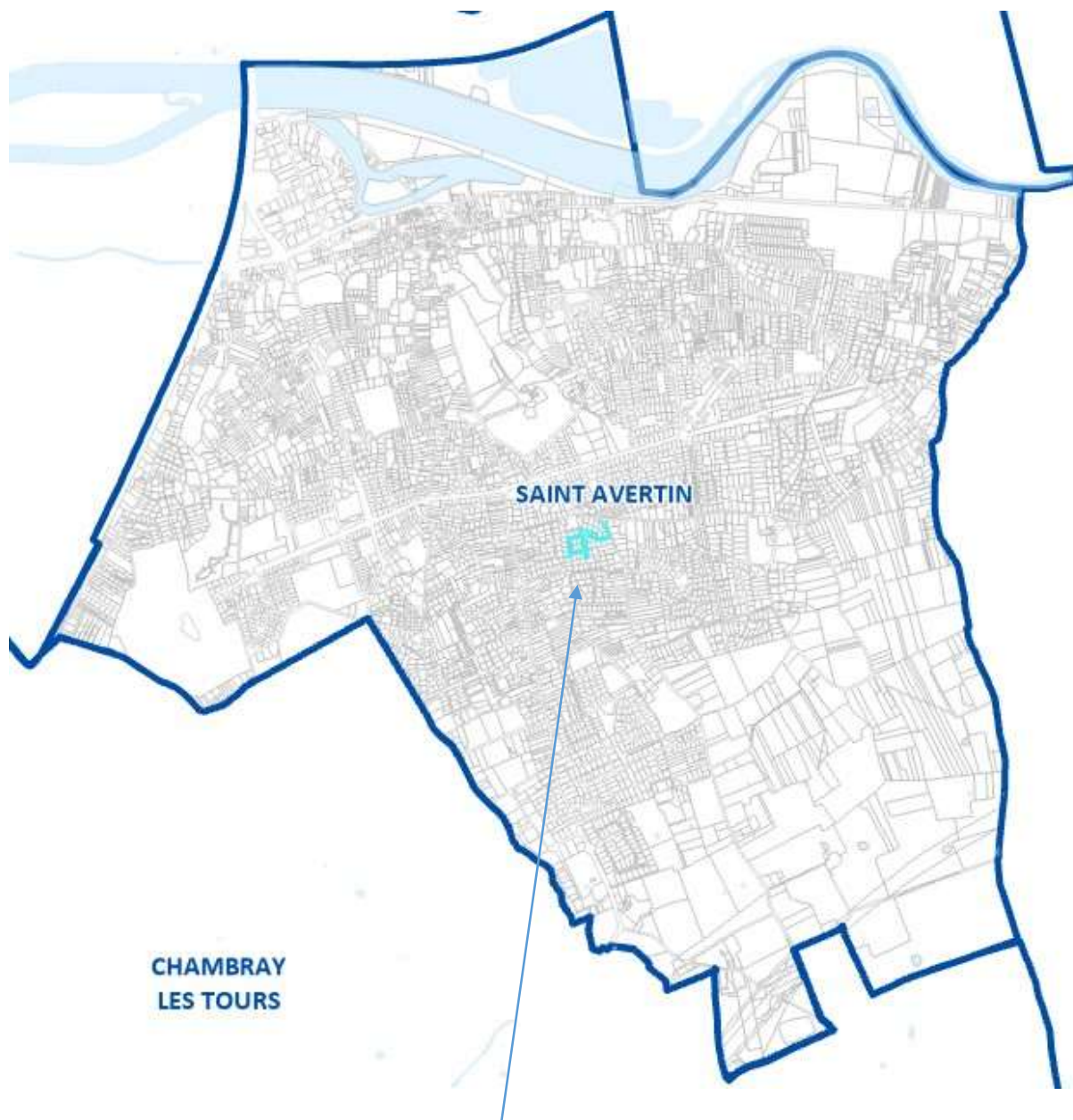
7.4. PHOTOGRAPHIES



Parcelle de trottoir à l'angle de la rue de Bel Air et de la rue de l'Ormeau

ARTICLE 8 : RUE DES CERISIERS ET ALLEE DES POMMIERS

8.1. PLAN DE SITUATION



Les espaces communs du Lotissement « La Maisonnaie de la Canauderie », soit la rue des Cerisiers et l'allée des Pommiers comprenant la voirie, des espaces verts et un chemin piétonnier reliant l'allée des Pommiers et la rue du Vivier.

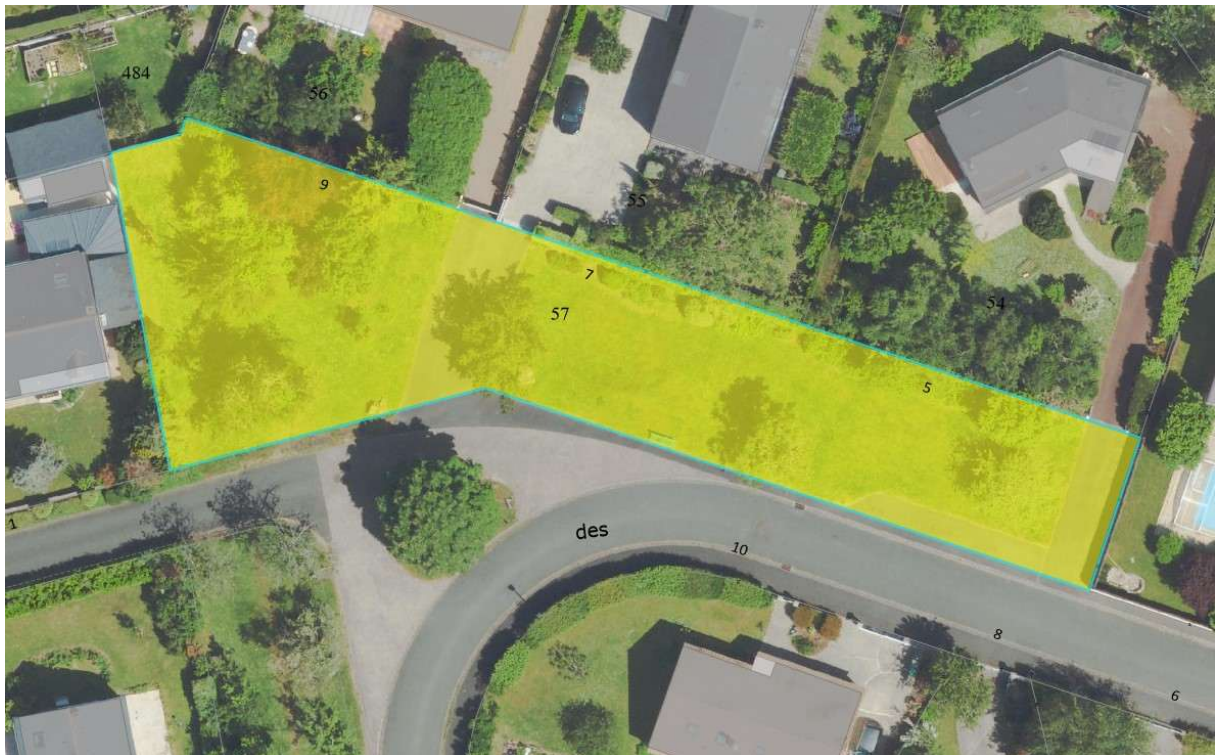
8.2. ETAT PARCELLAIRE



Référence cadastrale	Adresse de la parcelle	Surface (en m ²)	Propriétaire	Dénomination de rue si existante
BS-0057	Lieu-dit La Canauderie	1 203 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Rue des Cerisiers Allée des Pommiers
BS-0341	Lieu-dit La Canauderie	10 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Rue du Moulin à vent
BS-0340	Lieu-dit La Canauderie	17 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Rue du Moulin à vent
BS-0058	Lieu-dit La Canauderie	641 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Rue des Cerisiers Allée des Pommiers
BS-0061	Lieu-dit La Canauderie	352 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Allée des Pommiers
BS-0071	Lieu-dit La Canauderie	512 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Allée des Pommiers
BS-0076	Lieu-dit La Canauderie	213 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Allée des Pommiers
BS-0077	Lieu-dit La Canauderie	201 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Rue des Cerisiers Allée des Pommiers
BS-0344	Lieu-dit La Canauderie	2 845 m ²	Association syndicale de la Maisonnaie Canauderie	Rue des Cerisiers Allée des Pommiers

8.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

8.3.1. Parcelle BS-0057 – Espace vert attenant à la rue des Cerisiers



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée + enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui + 2 entrées charretières	1 203 m ² - 12 arbres – 43 ml de haie arbustive
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Oui	Une aire de stationnement
Informations diverses		

8.3.2. Parcelle BS-0341 – Trottoir rue du Moulin à Vent angle rue des Pierres Plates



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m²	
Nature du revêtement	Enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Desserte résidentielle	
Présence de trottoirs	Oui	Largeur moyenne : 0,8 ml 10 m²
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Non	
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

8.3.3. Parcelle BS-0340 – Trottoir rue du Moulin à Vent



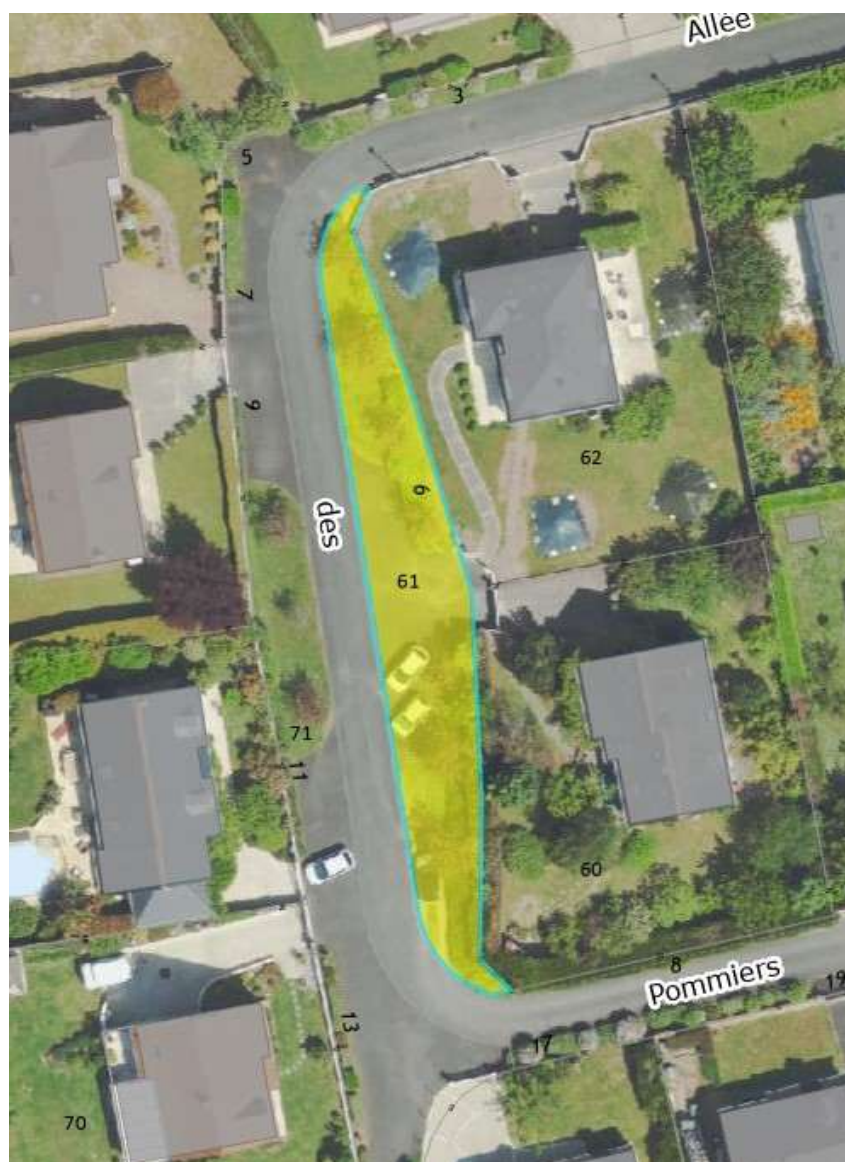
Longueur de voirie	68 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Desserte résidentielle	
Présence de trottoirs	Oui	Largeur moyenne : 0,3 ml 17 m ²
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Non	
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

8.3.4. Parcelle BS-0058 – Espace vert attenant à la rue des Cerisiers et allée des Pommiers



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée + enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui + 1 entrée charretière	641 m ² - 19 arbres
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

8.3.5. Parcelle BS-0061 – Espace vert attenant à l’allée des Pommiers



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée + enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui + 2 entrées charretières	352 m ² - 7 arbres – 49 ml de haie arbustive
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Oui	
Informations diverses		

8.3.6. Parcelle BS-0071 – Espace vert attenant à l’allée des Pommiers et cheminement piétonnier reliant l’allée des Pommiers et la rue du Vivier



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée + enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Liaison douce	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui + 5 entrées charretières	512 m ² - 3 arbres
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Oui	
Informations diverses		

8.3.7. Parcelle BS-0076 – Espace vert attenant à l’allée des Pommiers



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui	213 m ² - 3 arbres – 7 ml de haie arbustive
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses	Un poste de transformation	

8.3.8. Parcelle BS-0077 – Espace vert attenant à l’allée des Pommiers et à la rue des Cerisiers



Longueur de voirie	0 ml	
Largeur de voirie	0 ml	
Surface de voirie	0 m ²	
Nature du revêtement	Surface enherbée	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Non	
Présence de trottoirs	Non	
Plaques de rue	Non	
Espaces verts	Oui	201 m ² - pas d'arbre – 6 ml de haie arbustive
Eclairage public	Non	
Eau et assainissement	Non	
Borne incendie	Non	
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

8.3.9. Parcelle BS-0344 – Rue des Cerisiers et allée des Pommiers



Longueur de voirie	Rue des Cerisiers : 180 ml Allée des Pommiers : 195 ml	
Largeur de voirie	Rue des Cerisiers : 5 ml Allée des Pommiers : 4 ml	
Surface de voirie	1 680 m ²	
Nature du revêtement	Enrobé	
Etat d'entretien	Bien	
Circulation	Desserte résidentielle	
Présence de trottoirs	Oui	Largeur moyenne : 1,45 ml 1 087 m ²
Plaques de rue	3	
Espaces verts	Non	1 arbre – 74 ml de haie arbustive
Eclairage public	11 candélabres	
Eau et assainissement	Oui – Assainissement collectif	20 tampons, 9 avaloirs
Borne incendie	Oui : 1 point d'eau	N°43 situé rue des Cerisiers
Stationnement public	Non	
Informations diverses		

8.4. PHOTOGRAPHIES



Candélabre rue des Cerisiers et allée des Pommiers



Arbre placette rue des Cerisiers



Rue des Cerisiers



Rue des Cerisiers



Espace vert rue des Cerisiers



Allée des Pommiers



Allée des Pommiers